



Doit on faire un contrat de mariage?

Par **turette64**, le **10/02/2009** à **11:37**

Bonjour, mon ami et moi souhaitons nous marier dans l'année mais nous ne savons pas si nous devons adopter un contrat de mariage ou pas et, si oui, lequel serait le plus approprié à notre situation. En effet, nous n'avons, à aujourd'hui, aucun patrimoine (bien que nous comptons acheter une maison d'ici environ 2 ans). Nous avons à peu près les mêmes revenus. Nous avons un enfant de 9 mois. Mon ami a un enfant de 20 ans d'une précédente union (hors mariage). Est-il "risqué", dans notre situation, de ne faire aucun contrat de mariage ? Merci pour vos réponses car nous sommes un peu perdus... Salutations

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **12:03**

Bonjour Il est tout à fait possible de faire un contrat de mariage et se donner au dernier vivant, car le faire après le mariage est beaucoup compliqué et cher.

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **16:14**

Bonjour, Le contrat de séparation de biens se fait de plus en plus. Chez Notaire et avant le mariage. Après, en effet, c'est très cher et procédure compliquée. Ce contrat vous permet d'éviter les litiges, en cas de rupture, (ehhhh oui, il faut y penser aussi !!!!!!!) en cas de création d'entreprise par votre conjoint ou vous même et si vous voulez acheter dans deux ans, pas de problème, vous mentionner au Notaire que vous êtes tous les deux propriétaires et donc à mentionner sur le titre de propriété. Amitiés